

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE CENTRAL du 16 septembre 2020

La délégation FORCE OUVRIERE était composée de : Pascal CHABAS, Michael CORRIETTE, Patrick PEYREBESSE, François GONTHIER
Excusés : Jean Marc LEMEE, Jean Pierre MANGEL, Marc GANJOUEFF
Représentante syndicale : Nathalie TONDOLO

Séance présidée par **Christian METTOT**, DRH-DS
Avec la présence de **Pascale D'ARTOIS** pour le plan « LA PROMO 16.18 », de **Guillaume RAUFFET** et de **François LAVERDURE** pour le point concernant le SPSI.

Points à l'ordre du jour:

1. **Information-consultation sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) : recueil d'avis**
2. **Informations-consultation sur le projet « PROMO 16-18 » : réunion d'information**
3. **Information-consultation sur les orientations stratégiques de l'UES AFPA :**
 - a) **Vote sur le recours à expertise tel que prévu à l'article L 2315-87 du Code du Travail**
 - b) **Vote sur le choix de l'expert missionné dans le cadre de l'article L 2315-87 du Code du Travail, le cas échéant**
4. **Approbation des procès-verbaux des séances**
5. **Informations du président**

En préalable de ce CSEC, la délégation Force Ouvrière souhaite connaître les décisions de la direction générale concernant les avenants au contrat de travail suite au PSE.

Où en êtes-vous ?

Quand allez-vous revoir les clauses qui fâchent ?

Le DRH indique qu'il répondra à ces interrogations dans les informations du président. Des décisions ont été prises.

1. Information-consultation sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) : recueil d'avis

Guillaume RAUFFET précise que les CSEE seront informés et consultés dès que les cessions seront avancées. La signature de l'acte définitif peut prendre jusqu'à 18 mois. Il y a un appui et un accompagnement localement.

La direction a fait appel à un cabinet spécialisé dans la maîtrise d'ouvrage pour les assister. L'objectif est, évidemment, la réduction des surfaces.

La délégation FORCE OUVRIERE souhaite connaître le coût du cabinet. Prendre un cabinet pour vendre nos locaux, trop c'est trop.

François LAVERDURE indique que ce coût est variable en fonction du budget de l'opération. Suivant la complexité des travaux, les coûts varient. Entre 3 et 12% du montant des travaux.

La délégation FORCE OUVRIERE demande si la direction connaît le montant des locations des locaux qui seront cédés puis reloués à l'AFPA ?

Exemple : à Saint Herblain, la direction va vendre des locaux où se trouve le restaurant. Il a été indiqué, lors de la commission économique que la partie constituant le restaurant serait louer à l'AFPA par ADOMA ! Que penser !! Dans certains centres, des travaux sont engagés alors que les locaux sont amenés à être vendu. Une absurdité pour Force Ouvrière.

Déclaration Force Ouvrière
Projet SPSI 2020-2024
CSEC du 16 septembre 2020

Monsieur le président, aujourd'hui vous demandez à la délégation Force Ouvrière de rendre un avis sur le schéma Pluriannuel de stratégie immobilière 2020/2024.

A plusieurs reprises depuis le 03 juin date de présentation du document, nous avons émis des doutes sur le calendrier très serré d'information consultation dans la mesure où cette période comprenait les mois de juillet et août. Les délais supplémentaires demandés par force ouvrière se révèlent plus que nécessaires puisque les premières informations consenties par la direction nous assuraient que ces projets de ventes concernaient que les surfaces non utilisées.

Depuis, nous avons la certitude du contraire au travers des projets de cessions d'une partie des centres tels que Rennes et Saint Herblain qui font apparaître la cession de certains plateaux techniques et de restaurants.

Force Ouvrière constate que ce projet est non seulement très technique mais aussi très complexe de par les enjeux économiques et les risques de démantèlement de l'outil de travail AFPA comprenant aussi bien les plateaux techniques que les hébergements et la restauration.

De plus pour Force Ouvrière, se pose l'intérêt d'une telle politique de gestion immobilière axée sur la vente de moyens alors que l'AFPA fait l'objet d'une commande publique importante qui comprend la mobilisation de ces capacités d'accueil, de plateaux techniques, d'hébergement et de restauration.

Lors des quelques échanges sur ce projet, nous avons déjà relevé nombre d'interrogations dont les réponses ne peuvent être considérées comme satisfaisantes pour assurer le bien-fondé de ce projet, plus particulièrement pour les points ci-dessous :

- Nous n'avons pas pu prendre connaissance des conventions AFPA/ADOMA, il apparaît dans les échanges dans cette instance que la garantie d'accès aux stagiaires des futurs hébergements « ADOMA » sur les sites ne soit pas assurée.
- L'estimation des coûts liés aux partages des réseaux, fluides mais aussi à la dépollution des bâtiments semble ne pas avoir été pris en compte, ou pour certains sous-évalués.

Comment se prononcer sur un projet qui date de 2016.

Pour ces différentes raisons la délégation FO vous demande un moratoire sur le projet SPSI 2020-2024 afin que la direction s'engage dans une réflexion réactualisée et se donne le temps de se mobiliser pour assurer la commande publique « plan jeunes ». Si toutefois la direction persiste dans sa demande de recueil d'avis, notre délégation votera contre ce schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Pour force ouvrière, la priorité aujourd'hui est d'assurer le développement de l'AFPA en prenant en compte toutes les nouvelles activités mais surtout, la santé et la sécurité de tous, agents de l'AFPA et public accueilli.

Malgré notre demande de moratoire qui aurait permis de faire un vrai travail de fond et ainsi de ne pas travailler sur un document qui date de 2016, la direction s'entête et continue à « foncer » sans remettre en cause des décisions qui ne sont plus d'actualité. Elle demande aux élus de passer au vote. En voici les résultats :

- 7 CFE-CGC : Pour
- 7 CFDT : Abstention
- 7 CGT : Contre
- 4 FO : Contre
- 2 SUD : Contre
- 1 STC : Contre

2. Informations-consultation sur le projet « PROMO 16-18 » : réunion d'information

Pascale d'ARTOIS : Depuis le 23 juillet 2020, nous travaillons sur la mise en place de ce dossier.

Le démarrage est prévu pour 12 octobre 2020, il nous faut le retour des préfets. Nous travaillons à une méthodologie sur la pédagogie pour les jeunes. À 16, 17 ou 18 ans, tout est possible. Les missions locales et l'éducation nationale vont nous envoyer des jeunes qui sont en décrochage.

L'ingénierie est en cours. Il faudra mettre les jeunes en condition pour rechercher leurs talents.

Pour commencer, 50 sites, donc 50 villes déploieront « PROMO 16-18 ». Les maires accueillent très bien ce projet.

Il faudra des sorties « positives » qui permettront un retour à l'emploi direct et des sorties « dynamiques » avec Garanties jeunes, services civiques, E2C, EPIDE. Avec un objectif de 70% de placements.

Les jeunes seront rémunérés dans le cadre des stagiaires de la Formation Professionnelle. Ils pourront voyager (objectif de 20%) ou rester dans le centre (80%)

Les jeunes devront partir avec « un bagage » qui pourrait être le suivant :

Cléa socle, Cléa numérique badgé...

Ce dispositif permettra d'accélérer la mise en œuvre « des villages de l'AFPA » qui intéressent les différents financeurs.

Il faudra intégrer toutes les associations afin d'avoir des partenaires de l'animation sportives, des juristes avec des rôles précis déterminés.

Des animations culturelles seront actées avec des animateurs spécifiques et des thématiques associés.

La direction travaille sur des scénarios pédagogiques qui seront construits par demi-journée, avec l'intervention de partenaires ou de l'AFPA.

Le travail montera en charge, il est prévu 5000 jeunes en 2020. Il reste de nombreuses questions techniques (hébergement etc.)

Des nouveaux postes seront créés, 6 fiches de postes sont actuellement à l'étude. Elle propose que les organisations syndicales partagent, par le biais d'une CPNI, les réflexions sur l'ensemble des métiers de l'accompagnement. Exemple : Conseiller en insertion professionnelle.

Une surveillance « H 24 » sera actée.

Il y aura une entrée toutes les 2 semaines.

Tous les frais liés aux déplacements, à la restauration des « jeunes » seront pris en charge. Un travail est en cours, avec la SNCF, afin d'obtenir des tarifs préférentiels pour les jeunes.

Le centre de Châteauroux sera potentiellement dédié aux « jeunes ».

10 à 12 centres ont été identifiés dans toute la France. Un centre sera dédié dans toutes les régions.

Le sourcing et la gestion des flux seront faits par la mission locale et l'éducation nationale.

Dans le temps, ce dispositif sera pérennisé et inscrit dans les MNSP.

L'Etat prendra en charge les frais de structure quel que soit le nombre de jeunes, l'AFPA n'aura pas de marge.

Si nous ne pouvons pas accueillir les jeunes dans nos hébergements par manque de disponibilité, il sera fait appel à d'autres structures, éventuellement, des centres de vacances.

En marge, la directrice générale informe les élus d'une signature de contrats de pro avec la fédération française de football (2000 contrats).

Afin de ne pas reprendre l'intégralité de ce dispositif dans notre compte rendu, vous trouverez, ci-dessous, le document présenté en séance par la direction.



Version à date
du 8/9/2020

LA PROMO 16.18

La route des possibles...

Afpa

- Dispositif du plan de relance pour la jeunesse
- Accompagnement des décrocheurs scolaires en réponse à l'obligation de formation des 16-18 ans
- 3.9.2020

Éléments de contexte

« LA PROMO16.18 » est un programme dédié aux jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans concernés par la mise en œuvre de l'obligation de formation à la rentrée 2020

Près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et notre pays compte 60 000 jeunes mineurs ni en emploi, ni en formation, ni en études.

LA PROMO 16.18 est un programme d'accompagnement innovant de 4 mois qui bénéficiera à 35 000 jeunes décrocheurs pour la période 2020-2021 puis 45.000 jeunes par an pour les années suivantes. Notre objectif vise 70% de sorties positives et dynamiques à travers un engagement du jeune à l'issue du programme dans une des solutions existantes pour concrétiser son projet d'insertion professionnelle et sociale: accès à l'emploi via l'apprentissage ou des missions de longue durée, accès à la formation, E2C, EPIDE, service civique ou le cas échéant, retour dans un cursus scolaire.

Ce programme, doit permettre aux jeunes de vivre une expérience d'émancipation qui les éloigne temporairement d'un environnement territorial, social ou familial incapacitant en s'appuyant sur un consortium inédit d'acteurs de l'accompagnement social, de l'éducation, de la formation, de la découverte de l'entreprise et du parrainage de salariés, du sport, de l'art, de la culture et de la médiation scientifique.

Les situations que ces consortiums territoriaux conçoivent et animent visent à changer le regard que chaque jeune porte sur lui-même, sur ses pairs, sur l'entreprise et sur la société. Il porte également l'ambition de faire évoluer le regard porté par les acteurs économiques sur cette jeunesse et à les doter d'une plus grande capacité à les accueillir en utilisant les dispositifs déployés dans le cadre du plan de relance pour la jeunesse de l'Etat (apprentissage, services civiques, missions de longue durée...).



Version à date du 8/9/2020

2

Descriptif de « LA PROMO 16.18 »

Un programme en partenariat avec les acteurs de l'orientation, ancré dans les territoires et conférant au jeune le statut de stagiaire de la formation professionnelle

- Ce projet a pour ambition d'intervenir en complément du travail d'orientation réalisé par d'autres structures (Missions de lutte contre le décrochage scolaire, FOQUALE, Missions Locales, CIO, ASE, PJJ ...) et de leur proposer un programme innovant permettant de stimuler la construction du projet d'avenir de chaque jeune. En ce sens, il peut être vu comme un outil à la main des acteurs de l'orientation (missions locales notamment) qui pourraient en être les prescripteurs.
- Chaque jeune bénéficiaire sera titulaire du statut de stagiaire de la formation professionnelle, et recevra à ce titre une rémunération associée. Ce statut permettra aussi d'engager un contrat avec chaque jeune fixant clairement les droits et devoirs de chacun.
- Ce programme couvrira l'ensemble du territoire en s'appuyant notamment sur un réseau de 100 centres « Village Afpa ». Plusieurs centres seront intégralement dédiés aux publics 16/18 ans sous la forme « Village des Initiatives pour la Jeunesse », avec un objectif d'accueil mais aussi de capitalisation et d'innovation des méthodes pédagogiques.

Un programme de 4 mois pour reprendre confiance, s'autonomiser et trouver sa voie

A travers un parcours sécurisé, progressif et personnalisé, ce programme vise à :

- Réconcilier les jeunes avec le champ des possibles de leur propre avenir, leur laisser l'opportunité de révéler leurs rêves, leurs talents dans un cadre de confiance ouvert à toutes les possibilités d'orientation ;
- Les guider vers l'autonomie (ma vie = mon choix) en les sortant d'univers parfois incapacitants et en développant leur « empowerment » (acceptation de soi, confiance, estime, ambition, capacité à agir sur son parcours) ;
- Découvrir les métiers et les opportunités dans leur région et/ou dans d'autres régions ;
- Valider leurs acquis par une valorisation des compétences et expériences délivrée en Open Badges (Compétences socles, compétences transversales et compétences numériques).

Version à date du 8/9/2020

3

Descriptif de « LA PROMO 16.18 »

Le programme se conçoit en 4 temps d'une durée totale de 4 mois (16 semaines) :

- 1 **L'engagement (1 semaine)** : l'engagement de chaque jeune et de leurs parents se formalise après une semaine dans le Village Afp. Le plus proche de leur résidence. L'objectif de cette semaine est de leur donner le goût de se lancer dans un programme atypique et d'assurer la complétude des pièces administratives et autorisations parentales requises. Un référent principal de parcours est alors identifié pour chaque jeune.
- 2 **L'initiation (2 semaines)** : cette phase se déroule dans des centres que l'Afp propose de dédier intégralement à la jeunesse 16/18. Il s'agit d'un voyage au sens propre, qui éloigne des zones de confort (lieux, parents, amis, habitudes) pour se recentrer sur soi et partager de nouvelles expériences avec d'autres jeunes. La relation de confiance avec l'équipe pédagogique se structure et permet d'investiguer des pistes d'orientation non explorées jusqu'alors.
- 3 **La construction (10 semaines)** : Pendant cette phase le jeune est accueilli dans un Village Afp de proximité, choisi en fonction de l'intérêt pour les métiers qui y sont préparés. Lors de cette étape déterminante pour la suite de leur parcours, les jeunes réalisent ensemble un « chantier solidaire » utile à la collectivité, participent à des activités culturelles et sportives, développent leurs compétences de base et numériques, apprennent à utiliser leurs droits, et découvrent les métiers qui les intéressent. A l'issue de cette phase, ils ont identifié leur objectif, acquis la confiance et l'autonomie nécessaires pour concrétiser leur projet.
- 4 **La préparation de la suite (3 semaines)** : Avec ses partenaires l'Afp offre l'ensemble des opportunités qu'ils peuvent saisir pour faciliter leur insertion. Coaché par son référent, le jeune réalise les différentes démarches nécessaires pour accéder à une formation, à un emploi, un contrat en alternance ou à un dispositif d'accompagnement de type E2C ou EPIDE.
- Pour favoriser l'émergence de projet chez les jeunes, l'Afp leur propose d'être accueillis dans un Village Afp n'importe où en France pour découvrir des métiers rares, émergents ou en tension pour lesquels l'Afp et/ou ses partenaires disposent de plateaux techniques spécifiques. Ainsi, les jeunes peuvent découvrir le métier de scaphandrier à Lorient, de restaurateur de mobilier d'art à Chartres, d'aménageur de sous-marins à Cherbourg, de chaudronnier aéronautique à Toulouse, de monteur aérosouterrains à Saint-Etienne, de conducteur de grue à Egletons ou de réparateur en horlogerie à Besançon et bien d'autres encore chez nos partenaires CFA notamment ou dans les manufactures collaboratives des Villages Afp.
- Une « immersion solidaire » offre la possibilité à chaque jeune de s'engager auprès d'une association qui vient en aide aux personnes en difficulté. Jouer un rôle social positif est un vecteur essentiel de prise de conscience et de reprise de confiance en soi. Les collectivités locales sont sollicitées pour identifier une « banque de projets solidaires » dans lesquels les jeunes pourront s'inscrire.
- L'accompagnement prolongé : en lien avec les missions locales et pendant une durée de 3 mois suivant la sortie du programme, l'Afp continuera d'aller à la rencontre des jeunes qui n'ont pas trouvé de solution immédiate pour les soutenir et les amener à dépasser les obstacles qu'ils rencontrent encore.

Version à date du 8/9/2020

4

Descriptif de « LA PROMO 16.18 »

Une ingénierie particulière :

- L'ambition éducative du programme, liée à l'âge du public accueilli, nécessite une ingénierie particulière. Les différentes « briques » constituant l'offre de services sont choisies et conçues de manière à favoriser les apprentissages par la mise en situation, à prioriser les approches concrètes et les situations pédagogiques facilitant le développement de l'autonomie, le sens des responsabilités, la capacité à saisir des opportunités et à prendre des initiatives, à se concentrer dans la durée pour mener un projet.
- A l'issue de programme, les jeunes auront obtenu leurs certification « CLEA socle » et « CLEA Numérique » et se seront préparés au code de la route. Chaque fin de période permet de valider une certification.
- Pour chaque lieu d'accueil du programme, un projet spécifique est élaboré qui précise les contributions des différents partenaires en termes de pilotage, de prescription, de participation à l'offre de services, de suivi des jeunes, ...
- Il peut s'agir notamment des interventions d'associations pour réaliser tout ou partie de certains ateliers, de la mobilisation des plateaux techniques de centre de formation d'apprentis pour enrichir les découvertes de métiers, d'entreprises qui accueillent les jeunes pour raconter leurs métiers, d'entrepreneurs qui partagent leur goût pour l'esprit d'initiative.

En synergie avec les acteurs & partenaires du territoire :

- L'ingénierie pédagogique et l'exécution de ce programme ambitieux pour la jeunesse exige des coopérations inédites qui se cristalliseront sur chaque territoire. Les parcours proposés doivent en premier lieu permettre à chaque jeune de découvrir et d'entrevoir des possibilités nouvelles, et de disposer de la confiance en soi et de l'accompagnement global qui lui permette de fixer des objectifs et de les atteindre.
- Répartis à terme sur 100 Villages Afp en France, l'Afp fait appel en premier lieu aux réseaux nationaux afin de cadrer les collaborations possibles et de cartographier les territoires d'intervention potentiels. Ceux-ci sont classés autour de 5 thématiques et 5 rôles possibles :

Rôles	Thématiques :
1. Ambassadeur : promotion du programme auprès de ses bénéficiaires et contribution au sourcing du dispositif	1. Social et santé
2. Opérateur d'ateliers	2. Découverte des métiers et insertion professionnelle
3. Intégrateur : assemblage d'ateliers thématiques déjà existants sur un territoire	3. Compétences socle et numérique
4. Entreprise ou association inspirante : proposition de suites de parcours et ouverte à l'accueil en immersion pour faire découvrir ses activités et ses métiers.	4. Se découvrir et s'ouvrir au monde
5. Animateur et encadrant : accompagnement des jeunes sur les temps hors ateliers.	5. Expérience sociale et solidaire.

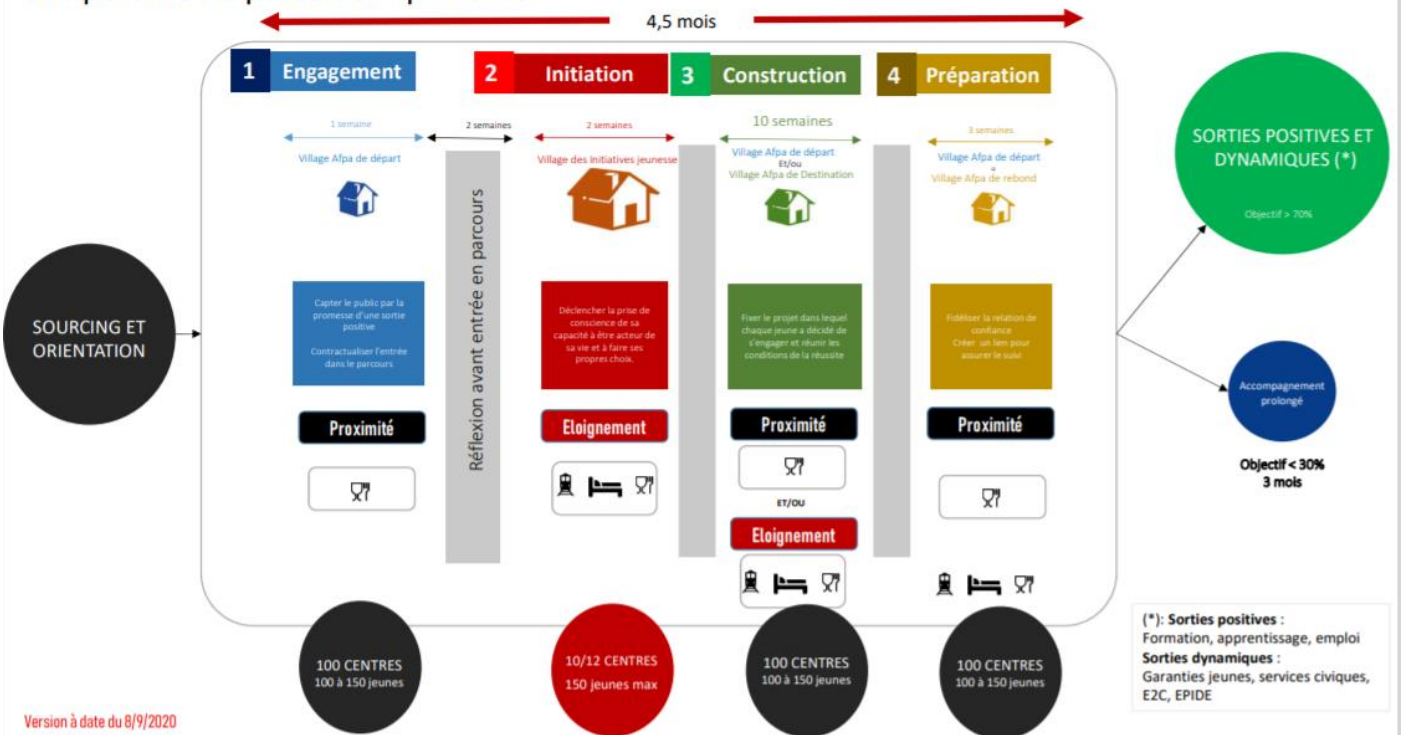
Une seconde phase de repérage sera opérée par chaque direction de centre pour rencontrer les acteurs locaux et leur présenter le sens de la démarche appliquée à leur territoire particulier et convenir de convention locales d'applications ou, le cas échéant, de les inviter à répondre aux marchés.

Un laboratoire des innovations pédagogiques pour les décrocheurs de 16-18 ans. L'Afp et ses partenaires créent un laboratoire des innovations pédagogiques et éducatives pour les jeunes décrocheurs scolaires. L'enjeu est de créer des communs en libre accès qui permette d'évaluer et de documenter les expérimentations conçues et réalisées collectivement.

Version à date du 8/9/2020

5

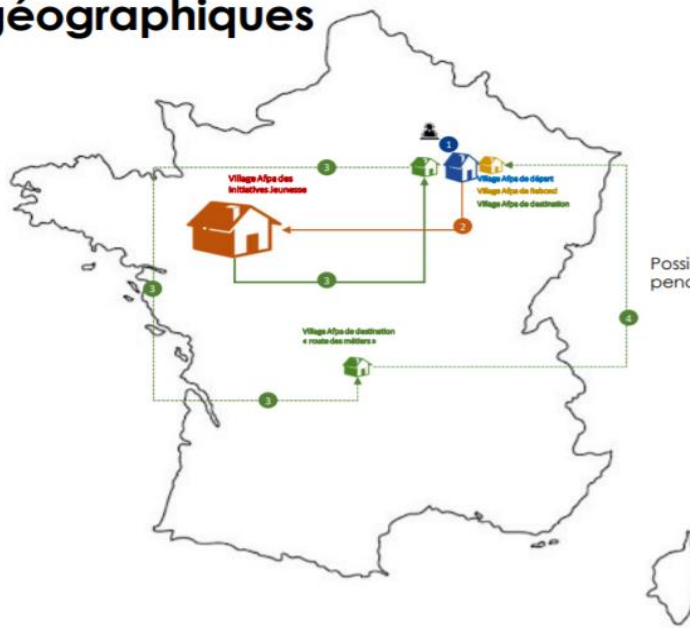
Temporalité du parcours AfpA 16-18



	Orientation	1 semaine Engagement	2 semaines Initiation	10 semaines Construction	3 semaines Préparation	Choix du Voyage
Orientation	Education nationale (SEL, MELS, FOQUALE, PSAD), MELS, AGE, PJJ, CIO, Missions Locales ...					
Appui logistique		Contractualisation Création parcours Metis Logistique de déplacement	Traçabilité de parcours	Traçabilité de parcours		
Appui administratif						
Faciliter le parcours de vie		Prise de contact avec famille et tutelles Bilan social/ santé	Au bilan de leur parcours de vie (détection des difficultés sociales, psychologiques, addiction, violence, ...)	Accompagnement de l'accès aux droits (Santé & prévention ; droits aux soins, hygiène de vie, nutrition, conduites à risque) Aide à la rédaction de dossiers en lien distanciel avec la famille Aide psychologique	Bilan de situation et consolidation des modalités d'accompagnement pour la suite	
Découvrir et se projeter dans un métier		Présentation du programme (objectifs, retours d'expérience)	Premières découvertes métiers (DPCO), formateurs techniques, entreprises qui recrutent, présentation du secteur de l'interim et de ses programmes tremplin)	Le Routage des métiers par AfpA Participation à des salons et rencontres professionnelles La découverte du monde du travail et la représentation des métiers (immersion en situation de travail, rencontre avec des ambassadeurs métiers, échanges avec salariés et chefs d'entreprise) Parrainage par des Alumni AfpA, réseaux de mentorat sur les territoires	Préparation et modalités de poursuite du voyage d'avenir	
Apprendre			Bilan du cursus scolaire (détection de l'illettrisme) Acquisition du CMA numérique avec validation (certification) Espaces pédagogiques virtuels et distanciels avec formateurs encadrants (Territoire digital by AfpA)	Le renforcement des compétences de base (CMA Socle, CMA numérique, mobiliser ses ressources pour gagner en confiance) Code de la route	Accompagnement à distance Capitalisation des apprentissages du Voyage d'avenir	
Se découvrir et se lier à l'autre		Atelier cohésion groupe Retour sur des exemples de parcours réalisés	Pratiques sportives et culturelles (renforcer les situations de cohésion et d'inclusion) Débats sur des sujets de sociétés Fabrications d'objets en upcycling	Programme Sport et culture pour se découvrir, prendre confiance en soi et le rapport à l'autre La participation à des activités sportives (révélation par le sport, entraide et respect dans le sport) La participation à la vie citoyenne, à des conférences débats sur des enjeux de société, sensibilisation à l'engagement, activités culturelles.	Grand Témoin du voyage d'avenir Témoignage sous forme d'audition publique auprès des promotions suivantes	
Etre un acteur citoyen			Découvrir les actions des associations Rencontres avec des responsables d'associations et découverte des besoins en bénévolat Retour d'expériences de services citoyens/bénévoles Préparation du Voyage Solidaire	Choix d'un voyage solidaire dans une banque de projets La découverte des chantiers solidaires à travers la rencontre avec le tissu associatif solidaire, sportif et culturel local		
Modalités pédagogiques et éducatives		Entretiens individuels Travail en atelier collectif Suividistanciel Réalité augmentée Escapes Games	Immersion de l'environnement familial Rencontres inspirantes Sport, arts & Culture Parrainages et entraide Voyage solidaire Devenir grand témoin du voyage d'avenir			
Découverte de soi, entraide, parrainage et valorisation de pair à pair						
Reconnaissance des expériences et certifications des compétences						Open Badge « comportemental » Open Badge Citoyenneté Open Badge CMA numérique CMA Socle Compétences de base

Version à date du 8/9/2020

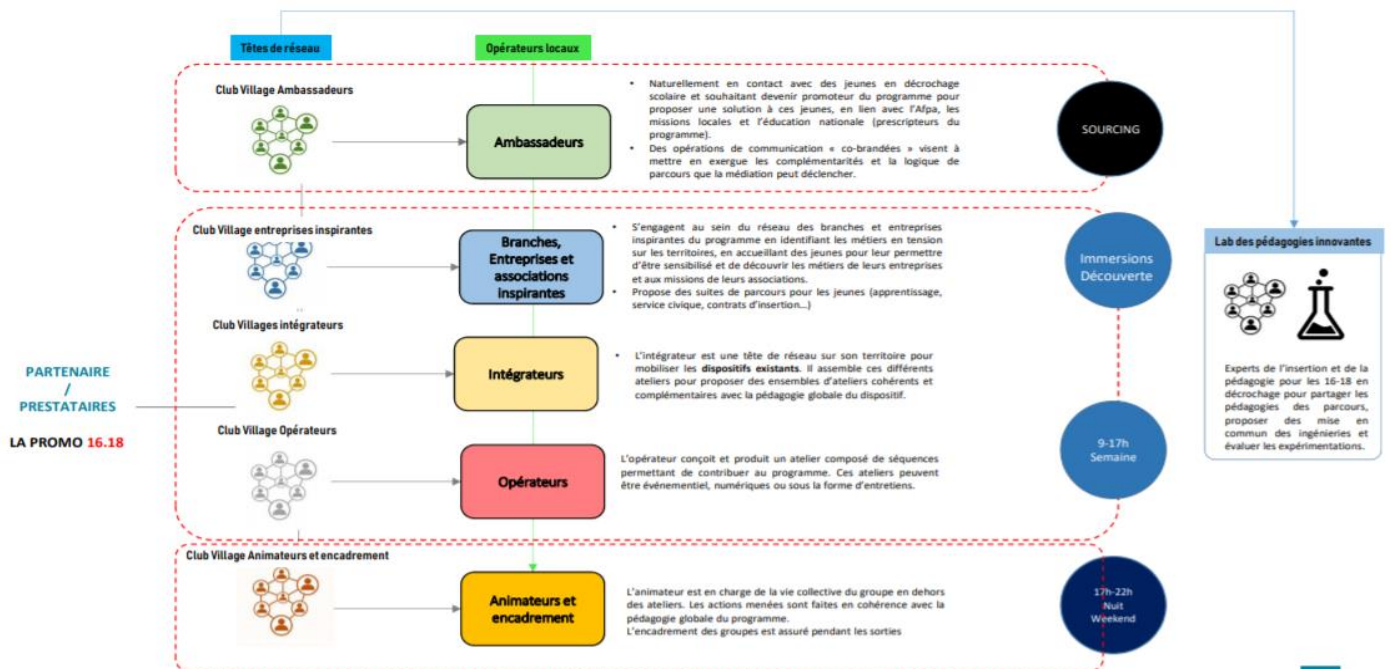
Parcours géographiques



Possibilité d'une escale par un Village Alpa pendant la phase de construction (phase 3)

Version à date du 8/9/2020

8



Version à date du 8/9/2020

9

Objectifs & évaluation

Le programme concerne **35 000 jeunes décrocheurs de 16-18 ans sur l'ensemble du territoire national** pour la période octobre 2020 à décembre 2021 :

- 5 000 entrées d'octobre à décembre 2020
- 30 000 entrées en 2021

L'objectif de « Promo 16.18 » est que **70 % des jeunes bénéficiaires s'engagent à l'issue dans une des solutions** citées ci-dessous pour concrétiser leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

Avec l'ensemble de ses partenaires, l'Afpa mobilisera toutes les solutions au service des jeunes : l'accès à l'emploi via l'apprentissage ou des missions de longue durée, l'accès aux formations financées par les Régions et par Pôle Emploi, l'entrée dans les dispositifs d'accompagnement renforcés proposés par les E2C et les EPIDE, l'engagement dans un service civique, le retour dans un cursus scolaire, ...

Le programme fera l'objet d'une double évaluation in-itinere (chemin faisant) pour mesurer l'efficacité du dispositif dès les premiers mois de sa mise en œuvre. Une évaluation nationale à froid pour mesurer son impact sur les jeunes et l'efficacité des partenariats est aussi prévue.

Gouvernance

L'Etat est le commanditaire du programme qui s'inscrit dans les mesures pour le plan de relance pour la Jeunesse. En région il est placé sous l'autorité du Préfet, du Haut Commissaire à la Lutte contre la pauvreté et de la DIRECCTE.

Le programme est piloté par l'Afpa dans le cadre d'une gouvernance territoriale partagée associant l'ensemble des partenaires du projet.

Prochaines échéances

L'Afpa est en mesure d'organiser les premiers accueils à compter de **mi octobre 2020**.

Les rencontres avec les SPE en région en août et septembre permettront d'identifier les territoires prioritaires d'expérimentation en fonction du nombre de décrocheurs 16-18 ans recensés par département.

Version à date du 8/9/2020

10

Pour Force Ouvrière : certaines réponses à nos questions ont été apportées dans votre présentation. Cependant, suite à cette présentation, notre délégation a quelques questions.

1. La première question est essentielle : Qui pilote le projet ? Vincent CRISTIA.
2. Quels sont les centres concernés mobilisés, par le projet « promo 16-18 »
Déclinaison par région et par centre ? En réflexion. La liste n'est pas finalisée. Certains centres commenceront cette action le 15 octobre.
3. Comment est composée l'équipe pédagogique ? Qui seront les référents ?
4. Quels sont les partenaires ? sont-ils identifiés ? Pouvez-vous nous fournir une liste ? A ce jour, impossible de vous présenter cette liste.
5. Avez-vous estimé les coûts de cette action ? Impossible pour le moment.
6. Quel est le chiffrage de l'action ? Pas encore fait.

7. Est-ce qu'il a des formations prévues pour le personnel dans le cadre de l'accueil de public mineur ?
8. Quel est le coût de la prise en charge de l'hébergement, qui paiera ? Qui prendra en charge les déplacements ? La restauration ? Ces coûts sont prévus dans le budget que nous versera l'Etat, sauf les frais de restauration car les stagiaires auront une « rémunération ».
9. Comment seront refacturées ces prestations à l'état ? Il n'y aura pas de refacturation, ces prestations font l'objet d'une compensation de charges au même titre que les dispositifs HOPE et Prépa-Compétence.
10. Quels sont les emplois actuels qui vont être mobilisés pour cette action ? Pas tout à fait défini à ce jour, mais il y aura de nouveaux emplois. C'est d'ailleurs pour cette raison que le DRH DS proposera aux OSR la tenue d'une commission CPNI pour les étudier.
11. La commission de sécurité a-t-elle été consultée pour l'arrivée des jeunes dans les centres ? Pas à ce jour.
12. Comment va se faire l'articulation entre les entrées et les autres semaines du parcours, entrée décalée permanente ? quelle fréquence ? Comme dit précédemment, nous envisageons des rentrées toutes les deux semaines.

Pour démarrer, nous programmons une entrée toute les deux semaines.

Pour Force Ouvrière :

Il y a deux façons de percevoir ce dispositif :

Celle positive, qui privilégie le volet financier par l'abondement de près de 550 M€ du MNSP. De plus, on peut aussi considérer que cette mission nouvelle, bien qu'en dehors du périmètre traditionnel des compétences de l'AFPA, peut être interprétée comme un signe de reconsidération de l'AFPA par ses Tutelles.

Cependant, au regard de la complexité de l'ingénierie et surtout des délais de mise en œuvre de ce dispositif, nous pouvons, à Force Ouvrière, faire la comparaison avec la mise en œuvre de Prépa Compétence. Le même sentiment de précipitation, de manque de RH et de formation des intervenants laisse supposer que nous risquons de nous retrouver devant des situations de travail désordonnées, impactant fortement les salariés concernés. Nous avertissons la Direction pour que toutes les leçons tirées à l'occasion de la mise en œuvre de ce dispositif prépa-compétence servent pour que toutes les chances de réussite de cette nouvelle mission soient mises du côté de l'AFPA.

Aussi, nous resterons très vigilants sur les volets information et formation des intervenants mais aussi de leurs conditions de travail dans le souci de la préservation de la santé des salariés.

3. Information-consultation sur les orientations stratégiques de l'UES AFPA :

a) Vote sur le recours à expertise tel que prévu à l'article L 2315-87 du Code du Travail

Résultats du vote :

- CFE CGC : 7 pour
- CDFT : 7 pour
- CGT : 7 pour
- FO : 4 pour
- SUD : 2 pour
- STC : 1 pour

b) Vote sur le choix de l'expert missionné dans le cadre de l'article L 2315-87 du Code du Travail, le cas échéant

Deux cabinets sont proposés :

SECAFI et APEX

Résultats du vote :

SECAFI :

- CFE CGC : 7 pour
- CDFT : 7 pour
- CGT : 6 pour et une abstention
- FO : 4 pour

APEX :

- SUD : 2 pour
- STC : Abstention

Le cabinet SECAFI est retenu avec 24 voix pour.

4. Approbation des procès-verbaux des séances

Ce point est reporté.

5. Informations du Président

La direction indique que l'Etat et l'AFPA font appel du jugement. Il y a des interprétations différentes, mais pour la direction c'est une décision exécutoire mais non définitive. La cour d'appel aura 3 mois pour rendre sa décision, donc pas de retour avant fin décembre au plus tard.

Elle considère qu'il faut continuer de mettre en œuvre la réorganisation qui ne serait pas remise en cause par la décision du TA.

Elle propose de mettre en place une CNES pour l'étude de certains dossiers traitant de situations particulières suite aux remontées. Cette CNES sera en place dès le 13 octobre 2020.

Concernant les avenants, une note est à la signature chez la directrice générale. Cette note permettra aux salariés concernés de s'opposer à la clause de mobilité nationale. Cependant, la direction estime que certains emplois ne seront pas concernés par les modifications.

Dans un deuxième temps, la direction prend l'engagement de revoir individuellement chacun des avenants pour les « toiletter » et de remettre les choses dans un ordre normal.

Pour Force Ouvrière :

La direction retrouve la raison et accepte de modifier les avenants concernés par l'intervention de notre délégation.

A force de persévérance, les choses peuvent avancer.

Point Covid :

AFPA	SUIVI DES CAS COVID 19						<i>Point au 16 septembre 2020.</i>		
	CAS SUSPECTS			CAS AVERES			CAS AVERES + SUSPECTS		
	SALARIES	STAGIAIRES	TOTAL	SALARIES	STAGIAIRES	TOTAL	SALARIES	STAGIAIRES	TOTAL
TOTAL AFPA	167	176	343	57	99	156	224	275	499
AURA	10	5	15	3	6	9	13	11	24
Grenoble	1	1	2	0	0	0	1	1	2
Clermont Fd	0	0	0	1	0	1	1		1
Montluçon	0	1	1	0	1	1		2	2
St Priest	0	2	2	1	1	2	1	3	4
Anneçy	0	0	0	0	2	2		2	2
St Etienne	2	0	2	0	0	0	2		2
Beaumont	1	0	1	0	0	0	1		1
Chambéry	2	0	2	0	1	1	2	1	3
Roanne	1	0	1	0	0	0	1		1
Valence	1		1	1		1	2		2
Bourg en Bresse		1	1			0		1	1
Venissieux	2		2		1	1	2	1	3
BFC	9	3	12	6	2	8	15	5	20
Chevigny	1	0	1	1	1	2	2	1	3
Chevigny DR			0	2		2	2		2
Besançon	1		1	2	0	2	3		3
Besançon DR	1		1			0	1		1
Navenne	0	0	0	1	1	2	1	1	2
Migennes	0	2	2	0	0	0		2	2
Sens	1	0	1	0	0	0	1		1
Nevers	2	0	2	0	0	0	2		2
Belfort	2	1	3	0	0	0	2	1	3
Montceau	1		1			0	1		1
Bretagne	10	4	14	0	3	3	10	7	17
Lorient	2	2	4		1	1	2	3	5
Auray	1		1			0	1		1
Brest	1	1	2			0	1	1	2
Morlaix	3		3			0	3		3
Quimper	1		1			0	1		1
Rennes	1		1		1	1	1	1	2
St Malo			0		1	1		1	1
St Brieuc	1	1	2			0	1	1	2
Centre	7	4	11	3	3	6	10	7	17
Olivet	1	4	5	0	1	1	1	5	6
Tours			0	1	1	2	1	1	2
Chartres	5		5	2	1	3	7	1	8
Blois	1	0	1	0	0	0	1		1
Grand Est	28	12	40	10	8	18	38	20	58
Mulhouse	5		5	2		2	7		7
St Dizier		1	1		2	2		3	3
Colmar	3	3	6			0	3	3	6
Reims	3	4	7			0	3	4	7
Strasbourg	3		3	4		4	7		7
Nancy		0	0	2	3	5	2	3	5
St Avold	2		2			0	2		2
Yutz	3		3			0	3		3
Metz	1	1	2	1	3	4	2	4	6
Metz CNA	3		3			0	3		3
Troyes	3	3	6			0	3	3	6
DR	2		2	1		1	3		3
Hts de France	13	8	21	5	13	18	18	21	39
Lille	2	2	4	1	2	3	3	4	7
Lomme					2	2		2	2
Compiègne		1	1			0		1	1
Roubaix	1		1			0	1		1
Calais		2	2	1	7	8	1	9	10
Amiens	1	1	2			0	1	1	2
Laon	2		2	2	1	3	4	1	5
Liévin	2		2			0	2		2
Douai	1	1	2		1	1	1	2	3
Creil	1		1			0	1		1
Dunkerque	3	1	4	1		1	4	1	5

Ile de France	7	13	20	12	18	30	19	31	50
Bernes			0	1	1	2	1	1	2
DR IDF			0	3		3	3		3
Mantes	3	7	10			0	3	7	10
Lardy			0	1	2	3	1	2	3
Evry			0		5	5		5	5
Stains		1	1	4	1	5	4	2	6
Champs	1	4	5	1	4	5	2	8	10
Paris	1	0	1			0	1		1
Plessis	1	0	1			0	1		1
Créteil	1		1	1	4	5	2	4	6
Meudon			0		1	1			1
Nanterre			0	1		1	1		1
Marne la vallée		1	1			0		1	1
Nvelle Aquitaine	11	30	41	2	18	20	13	48	61
Périgueux			2			0		2	2
Gueret	1	4	5		2	2	1	6	7
DR Couderan	4		4			0	4		4
Couderan			0		1	1		1	1
Bayonne	1	1	2			0	1	1	2
Egletons			0		2	2		2	2
Begles			0		4	4		4	4
Niort			0	1	1	2	1	1	2
Chatelleraut	1	1	2			0	1	1	2
Pau	1	3	4			0	1	3	4
Pessac	1	2	3		3	3	1	5	6
Le Vigeant			0		1	1		1	1
Limoges babylone		5	5	1	2	3	1	7	8
Limoges Romanet	2	12	14		2	2	2	14	16
Normandie	10	48	58	1	6	7	11	54	65
Caen	1	11	12		5	5	1	16	17
Rouen	4	16	20			0	4	16	20
Coutances		2	2			0		2	2
Le Havre	1	6	7			0	1	6	7
Fécamp		1	1			0		1	1
Alençon	2	3	5			0		3	5
Evreux		3	3	1	1	2	1	4	5
Cherbourg	2	6	8			0	2	6	8
Occitanie	14	27	41	6	12	18	20	39	59
Balma	3	1	4	1	0	1	4	1	5
Nîmes	1	4	5	2	2	4	3	6	9
Carcassonne		3	3			0		3	3
Montpellier		2	2		2	2		4	4
Palays	1		1			0	1		1
DR Toulouse	1		1	2		2	3		3
Béziers	5	5	10		1	1	5	6	11
St Jean de Védas	1	2	3	1	3	4	2	5	7
Albi	1	1	2	0	2	2	1	3	4
Foix		1	1			0		1	1
Rodez		1	1			0		1	1
Rivesaltes		1	1			0		1	1
Montauban		2	2		1	1		3	3
Tarbes	1	4	5		1	1	1	5	6
Paca	11	9	20	3	5	8	14	14	28
Marseille	3	1	4	2		2	5	1	6
Marseille St Jerome	1	3	4		4	4	1	7	8
Nice	1	0	1			0	1		1
Gap		1	1			0		1	1
Istres		1	1		1	1		2	2
Toulon La valette	2	2	4			0	2	2	4
Avignon	1	1	2			0	1	1	2
DR	3		3	1		1	4		4
Pays de Loire	29	13	42	4	5	9	33	18	51
La Roche s/ Yon	1		1			0	1		1
St Nazaire	1	1	2			0	1	1	2
St Herblain	1	6	7		1	1	1	7	8
Fontenay	20		20	2		2	22		22
Laval	1	1	2		1	1	1	2	3
Le Mans	3	1	4	2	2	4	5	3	8
Cholet		2	2			0		2	2
Doué La Fontaine		1	1			0		1	1
Rennes	1	1	2			0	1	1	2
Angers	1	0	1		1	1	1	1	2
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Siège	8	8	8	2	2	2	10	0	10

Membres Titulaires et Suppléants Force Ouvrière au CSE C

Noms	Prénoms	Mandat	Régions
CHABAS	Pascal	Elu titulaire	Pays de Loire
LEMEE	Jean-Marc	Elu titulaire	Bretagne
MENGEL	Jean-Pierre	Elu titulaire	Grand est
PEYREBESSE	Patrick	Elu titulaire	HDF
BARCHASZ	Florence	Elue suppléante	Centre Val de Loire
CORRIETTE	Michael	Elu suppléant	Siège
GONTHIER	François	Elu suppléant	Nouvelle aquitaine
GANJOUEFF	Marc	Elu suppléant	PACA

Membres Titulaires Force Ouvrière aux commissions du CSE C

Commissions du CSE C	Titulaires
Commission Santé, Sécurité et conditions de travail centrale (CSSCTC)	Patrick PEYREBESSE Marc GANJOUEFF
Commission Economique	Jean-Marc LEMEE Michaël CORRIETTE
Commission Formation professionnelle et emploi	Françoise BOICHUT
Commission Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Françoise BOICHUT
Commission Logement, frais de santé et Prévoyance	Pascal CHABAS